



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du vendredi 19 novembre 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 10 novembre 2010

Publié le 22 novembre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 58

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 16

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	Mlle Stéphanie MODDE
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL
M. Jean ESMONIN	M. André GERVAIS	M. Alain LINGER
Mme Colette POPARD	M. Alain MILLOT	M. Franck MELOTTE
M. Rémi DETANG	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	M. Christophe BERTHIER	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	M. Philippe DELVALEE	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Georges MAGLICA	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	Mme Elisabeth BIOT	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAIT	ARCHEREY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	M. Alain MARCHAND	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohammed IZIMER	M. Norbert CHEVIGNY
M. Yves BERTELOOT	Mme Hélène ROY	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Noëlle CAMBILLARD.
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	

Membres absents :

Mme Nelly METGE	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
M. Lucien BRENOT	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Gaston FOUCHERES	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Nicolas BOURNY	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
M. Jean-Philippe SCHMITT	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Michel BACHELARD	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE
	Mme Joëlle LEMOUZY pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY.

OBJET : DEPLACEMENTS

Plan de Déplacements Urbains - Lancement de la révision

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération dijonnaise, approuvé en 2001, est soumis à l'obligation légale de révision :

- d'une part, du fait de l'extension du Périmètre des Transports Urbains (16 communes lors de l'approbation, 22 depuis 2007), et,
- d'autre part, du fait de l'approche de l'échéance de la validité du document.

La diversité des projets réalisés et planifiés sur l'agglomération conduiront à s'interroger plus particulièrement sur les thèmes suivants :

- la politique de stationnement,
- le réseau de transport en commun :
 - prospective sur les systèmes de Transport en Commun en Site Propre,
 - la mobilité des personnes à mobilité réduite et notamment les personnes âgées, plus largement l'accessibilité des équipements communautaires,
 - la mobilité des actifs,
- l'organisation du transport de marchandises dans l'agglomération y compris les convois exceptionnels,
- la mobilité durable et l'articulation urbanisme/déplacements.

Pour mener à bien cette étude, la révision du PDU sera accompagnée par un prestataire externe assurant l'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet.

Ainsi, une procédure de Marché à Procédures Adaptées (MAPA) a été lancée au début du mois de novembre de cette année.

Un comité de pilotage et un comité technique seront mis en place pour piloter le projet conjointement avec le bureau d'études.

- Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est l'instance permettant de valider chaque étape du processus de révision du PDU. En outre :

- l définit les options à prendre au fur et à mesure de l'élaboration du PDU,
- l oriente les études et assure le lien avec les organes décisionnels,
- il définit les grands objectifs du PDU et les principes d'actions,
- il sera le moteur de la concertation (décide des temps forts de la concertation),
- il valide les principaux résultats avant de les soumettre à la décision finale de l'Autorité Organisatrice des Transports Urbains.

- Le comité technique

A chaque étape du projet, le comité technique a pour mission de :

- évaluer et contrôler l'évolution du projet,
- rapporter les résultats au Comité de Pilotage,
- valider avant de présenter tous travaux au comité de pilotage les travaux du bureau d'études.

Le projet sera composé de 3 phases :

- Phase 1 : Diagnostic et définition des objectifs

Un diagnostic en matière de déplacements sur l'agglomération sera réalisé à partir des données existantes ainsi que des documents de planification portant sur l'agglomération. A l'issue de ce diagnostic, les objectifs du futur PDU seront fixés et serviront de base aux étapes suivantes.

Planning prévisionnel : novembre 2010 à février 2011

- Phase 2 : Élaboration du scénario et élaboration du PDU révisé

L'élaboration du scénario est le socle du PDU révisé ; c'est pourquoi ces deux étapes seront réalisées concomitamment.

Planning prévisionnel : février à juin 2011

- Phase 3 : Validation du PDU révisé

Planning prévisionnel : juin à novembre 2011

Les 3 phases du projet sont ponctuées par des réunions de concertation et le projet final est soumis à une enquête publique, conformément aux prérogatives réglementaires.

- La concertation autour du projet

Afin de renforcer la légitimité du projet et conformément aux obligations réglementaires, le projet sera jalonné par un processus de concertation.

La concertation sera organisée autour des outils suivants :

- Les ateliers de travail

Il s'agit d'un espace de concertation auquel sont conviés des associations et les institutions . Ces invités sont choisis pour leur implication dans la vie de l'agglomération. Cela permet d'avoir un panel représentatif et d'enrichir les réflexions.

Deux ateliers sont prévus :

- Le premier relatif au lancement de la révision du PDU et à la hiérarchisation des objectifs, sera antérieur à l'exécution du présent marché.
- Le second sera consacré à l'élaboration du plan d'actions.

- Les réunions thématiques

Il s'agit de réunions de travail portant sur des thèmes précis (accessibilité, transport en commun...) auxquelles participera le comité technique élargi (comité technique interne au Grand Dijon + acteurs spécialisés).

- L'enquête publique

Conformément aux prérogatives de la loi SRU, l'enquête publique doit clore le projet de PDU révisé. Selon le planning prévisionnel, elle aura lieu en septembre 2011 (durée de 1 mois).

LE CONSEIL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet de recourir à l'assistance et au conseil d'un cabinet pour la procédure de révision du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération dijonnaise ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous documents utiles à cette affaire dans le respect des procédures décrites aux articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **de dire** que les crédits correspondants seront pris sur les budgets successifs ;
- **d'autoriser** le Président à solliciter des subventions auprès de : ADEME et d'autoriser le Président à prendre et à signer tout acte utile relatif aux demandes de subvention.